

## **NOTE SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

### **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022**

Le budget principal de la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf affiche des ratios financiers en hausse par rapport à l'année 2021. Ainsi, les recettes de fonctionnement connaissent une hausse de + 5,44% (+ contre + 0,77% par rapport à 2020), les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +4,06% par rapport à 2021, contre +5,71% en 2020.

#### **1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2022 s'établissent à la somme de 10 099 649 €, soit une somme en hausse par rapport à celle de l'an passé (9 593 600 €).

Les charges à caractère général, composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, contrats d'entretien et d'assurances, des frais d'alimentation sont restées relativement stables (+1,48%).

Les charges de personnel s'établissent à 5 836 224 €, soit une hausse de 6,66% en comparaison à 2021 en raison notamment de l'augmentation du point d'indice et des augmentations du smic survenue au cours de l'année.

Les charges financières (intérêts d'emprunts) continuent de diminuer (-26 263 €), et ce malgré un nouvel emprunt contracté.

Les autres charges de gestion courante affichent une hausse (+6,33%), liée à un retour à la normale de l'activité des associations, et de fait de nouvelles sollicitations de subventions qui n'avaient pas été demandées depuis la période de Covid.

#### **2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2022 s'établissent à la somme de 12 026 243 €, soit une somme en légère hausse par rapport à celle de l'an passé (11 422 542 €).

Les produits des taxes locales augmentent de + 4,74%, en raison de l'augmentation des bases fiscales. Concernant la fiscalité reversée, notamment par la Métropole Rouen Normandie et le Département, le montant reste quasi équivalent à l'an dernier (+0,64%).

S'agissant des dotations de l'Etat, la péréquation appliquée entre les collectivités a conduit à un nouvel écrêtement de la dotation forfaitaire de -61 681 €. Le point positif concerne les droits de mutation sur les transactions immobilières qui demeurent encore à un très bon niveau (262 000 contre 188 696 € en 2021, 177 827 € en 2020, 155 225 € en 2019 et 145 090 € en 2018).

Les recettes locatives quant à elles diminuent, passant de 79 775 € en 2021 à 53 477 € en 2022, en raison de l'arrêt de l'activité de la société SIMECO.

Les produits des services (participation des usagers) ont quant à eux davantage de mal à retrouver un niveau de fréquentation « d'avant COVID ». Les recettes ont ainsi diminué de 11,3% par rapport à 2021, mais reste inférieures de 100 000 € par rapport aux années 2018 et 2019.

Au niveau des dépenses **réelles** de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est de 94% par rapport aux prévisions budgétaires, dont des dépenses rattachées s'élevant à 85 151 € (33 877 € en 2021, 81 743,44 € en 2020, 104 787,33 € en 2019 et 38 547,33 € en 2018).

En ce qui concerne les recettes **réelles** de fonctionnement, le taux de réalisation est de 103,29% par rapport aux prévisions.

**Le montant de l'excédent de fonctionnement est donc de 2 194 416,43 €.**

### **3) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, affiche un bon niveau et s'élève à 1 926 594 € (1 828 942 € en 2021, 2 018 286 € en 2020, 1 563 095 € en 2019 et 1 546 528 € en 2018). Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 768 503 € (772 642 € en 2021, 995 806 € en 2020, 572 852 € en 2019 et 557 070 € en 2018). Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements, sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 931 075,91 €, à ce montant s'ajoute le résultat antérieur reporté de 1 264 340,52 €, soit un résultat de fonctionnement de 2 194 416,43 €. Si ce résultat sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, l'exercice 2022 laissant apparaître un excédent d'investissement de 1 012 931,53 €, ce dernier sera conservé en totalité en fonctionnement au budget primitif 2023.

### **4) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES**

Le montant global des dépenses, hors dette et avances, s'élève à la somme de 2 440 539 € (contre 2 212 058 € en 2021 1 943 220 € en 2020, 1 086 370 € en 2019 et 834 917 € en 2018).

A titre d'information, les principaux chantiers réalisés en 2022 ont concerné :

- La 2<sup>e</sup> phase de réfection de classes et des espaces communes à l'école Maille Pécoud (277 522 €) ;
- La rénovation des écoles primaires Malraux (390 645 €) et Marcel Touchard (159 726 €) ;
- Le changement d'anciens systèmes d'éclairage par des LED dans divers bâtiments (32 794 €).
- La 2<sup>e</sup> phase de rénovation de la salle des fêtes (38 446 €) ;
- Les travaux d'aménagement du stade Roussel 24 857 €) ;
- La mise aux normes de la vidéosurveillance (28 985 €).

Le capital de la dette remboursé sur le budget principal s'élève à 1 158 091 €.

#### **5) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES**

L'exercice 2022 a vu la perception de la dotation FCTVA (314 106 €) et les subventions d'équipement perçues (187 451 €) au titre de diverses opérations. En complément figure également le remboursement par la Métropole d'une partie de la dette, correspondant à la compétence voirie transférée (128 348 €), ainsi que l'avance remboursable du budget annexe « ZAC des Hautes-NOVALES » (83 333 €).

Les restes à réaliser en dépenses sont de 83 185,07 € et de 80 554,93 € en recettes.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent en investissement de +1 015 561,67 €. Le solde des restes à réaliser est de -2 630,14 €.

**L'excédent total de la section d'investissement est donc de 1 012 931,53 €.**

## **BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2023**

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

### **1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 248 631 € (contre 10 028 888 € au CA 2022, 9 580 856 € au CA 2021, 9 317 460 € au CA 2020, 9 771 870 € au CA 2019 et 9 843 111 € au CA 2018).

Le niveau des charges générales affiche une hausse de 6,50%, liée, d'une part, à une prévision de hausse des prix dans ce contexte inflationniste et, d'autre part, à des postes spécifiques exposés dans les orientations budgétaires.

Les charges de personnel, en lien avec les postes du tableau des effectifs, affichent une somme de 5,8 M€, intégrant également les nouvelles hausses successives du SMIC et les évolutions de carrières des agents.

Les prévisions budgétaires du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) sont de 1 450 819 €, soit une hausse de +2,87% par rapport au CA 2022. Celle-ci s'explique, d'une part, par le fait que la participation versée au CCAS est maintenue à 500 000 € et, d'autre part, par le fait que la M57 transfère les charges auparavant imputées au chapitre 67 sur ce chapitre 65.

Les charges financières, composées des charges d'intérêts liées à la dette, s'élèvent à 270 940 € et intègrent également une prévision des intérêts liés à un nouvel emprunt à formaliser.

L'autofinancement prévisionnel, intégrant les amortissements, s'élève à environ 2 493 195 € et permettra le financement d'une partie des investissements.

### **2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 11 597 366 €, pour un budget total de 13 793 282 €.

A nouveau, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. En raison du contexte inflationniste, les impositions locales vont déjà subir une revalorisation automatique de + 7,1%, impactant de fait les saint-aubinois redevables.

Les dotations versées par l'Etat continueront de diminuer, notamment dans le cadre de la péréquation entre collectivités, à l'instar de la Dotation Globale de Fonctionnement, dont une nouvelle diminution est attendue. Les participations reçues de différents partenaires (dont principalement la CAF) devraient se situer à environ 315 000 €.

Les droits de mutation ont à nouveau connu un exercice 2022 de très bon niveau (262 000 €). Par conséquent, une somme de 170 000 € sera inscrite au titre du budget 2023.

Les prévisions budgétaires liées aux produits des services (340 000 €), constitués principalement de la restauration scolaire, halte-garderie, centre de loisirs et l'accueil périscolaire, seront également prudentes, au regard de la fréquentation constatée. Enfin, les revenus locatifs devraient se maintenir à un niveau stable d'environ 37 500 €.

Comme à l'habitude, les prévisions de recettes se veulent donc prudentes mais sincères.

L'épargne brute dégagée s'élève à 1 348 735 € (contre 1 926 594 € en 2022, 1 828 942 € en 2021, 2 018 286 € en 2020, 1 563 095 € en 2019 et 1 546 530 € en 2018), soit 11,63 % des recettes réelles de fonctionnement.

### **3) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES**

L'année 2022, à l'image des années 2021 et 2020, a consolidé la masse des investissements réalisés, pour s'établir à 2,3 M€ hors dette. L'exercice 2023 devrait voir, en cours d'année, les premiers travaux de construction du nouveau centre technique municipal, sous délégation de maîtrise d'ouvrage avec la société SHEMA.

A cela vont s'ajouter d'importants travaux de « gros entretien » (2 609 804 €), des travaux de voirie sur le site ABX (520 000 €), des travaux en lien avec la transition écologique (20 100 €) et la démolition d'une première partie des bâtiments du CAQ (382 200 €).

Le montant des investissements prévus (hors dette) atteint ainsi la somme de 5 880 252 €.

### **4) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES**

La principale ressource provient de l'autofinancement via la section de fonctionnement (2 493 195 €), le résultat d'investissement reporté (1 015 562 €), ainsi que des dotations aux amortissements (1 088 000 €).

Un emprunt bancaire est inscrit à hauteur de 900 000 €. Ce recours au financement externe sera bien évidemment finalisé en fonction des besoins réels de trésorerie.

A cela s'ajoutent le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 335 518 €, diverses subventions de partenaires extérieurs pour 917 634 €, la cession de la salle Taverna (210 000 €), la prise en charge par la Métropole d'une partie du capital de la dette (188 875 €), liée aux emprunts contractés pour des dépenses de voirie, dont elle a compétence depuis 2015.

Le budget annexe « ZAC des Hautes-Noales » remboursera également l'annuité de l'avance consentie en 2018, soit 90 000 €.

### **5) ANALYSE DE LA DETTE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le capital restant dû est de 7 827 962, soit une dette par habitant de 928,80 €. La capacité de désendettement de la Commune atteint un très bon niveau de 6,54 années.

Le capital de la dette actuelle remboursé en 2023 s'élèvera à la somme de 1 265 358 €.

### **CONCLUSION**

Sur ces bases exposées, l'exercice 2023 est un budget solide et dynamique.

Responsable car soucieux de préserver les ratios financiers malgré une hausse des dépenses de personnel (nouvelle hausse du SMIC) et le coût de l'énergie et de nombreuses matières premières dans

un contexte inflationniste. Pour autant, ce budget garantit la poursuite des actions mises en œuvre en 2021 et un soutien constant au milieu associatif, au travers des subventions. Enfin, ce budget est bâti sur une hypothèse de stabilité des taux de fiscalité locale, ce pour la 7ème année consécutive.

Dynamique car ce budget propose 5,87 M€ d'investissements. Dans l'attente, de nombreux autres chantiers auront lieu, avec toujours en point de vue la transition écologique et énergétique des bâtiments municipaux. Contrairement à l'année 2022, la principale source de financement passera par l'autofinancement, et non l'emprunt.